

## COMITE SYNDICAL

### Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Convocation adressée le 20 novembre 2025

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

*L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents :** Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH

**Absents excusés :** Tristan DEBRAY, Luc SEGUIN, Florence VERNEY-CARRON

**Absente :** Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration :**

Cédric VAN STYVENDAEL pouvoir à Richard MARION

**Secrétaire de séance :** Stéphanie LEGER

#### Délibération n° 2025-33 Versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Lyon

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction des agents actifs et retraités, le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional subventionne l'association Comité des œuvres Sociales (COS) de la Ville de Lyon pour développer des activités culturelles, de loisirs et des prestations d'action sociale individuelles ou collectives pour les agents et leurs familles.

En application de l'article 4 de la convention-cadre pour 2024 et 2025 signée en date du 9 juillet 2024, il est proposé une convention d'application mentionnant le montant de la subvention pour l'année 2025.

Au regard des éléments transmis par le COS, ce montant a été fixé à hauteur de 72 845 € (+ 5 % par rapport à la subvention 2024).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de la subvention de 72 845 € au Comité des Œuvres Sociales pour 2025
- AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution de subvention avec le Comité des Œuvres Sociales pour 2025
- DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget 2025, chapitre 65, compte 6574.

Le Président

Patrick ODIARD

